

« Les dirigeants ne peuvent être tenus responsables du manque de moyens », dénoncent l'AD-PA et la Fnaqpa

Le directeur de l'Ehpad de La Gacilly a été condamné à 6 mois de prison avec sursis pour homicide involontaire. Il a fait appel. L'onde de choc s'amplifie.

Dans un communiqué commun du 27 mai, l'Association des directeurs au service de personnes âgées » (AD-PA) et la Fédération nationale Avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) s'indignent de la condamnation à de la prison avec sursis du directeur de l'Ehpad public de La Gacilly (Morbihan) pour homicide involontaire - décès d'une résidente suite à une chute lors d'un transfert lit/fauteuil. « Il est particulièrement injuste de rendre responsables les dirigeants alors que les moyens octroyés par les pouvoirs publics sont notoirement insuffisants pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées comme le démontrent tous les rapports officiels », écrivent-elles. Tout en ayant « une pensée émue pour cette résidente, ainsi que pour ses proches et l'ensemble des équipes de l'établissement ». Elles comptent suivre ce dossier en appel et prendre prochainement attache avec les pouvoirs publics « pour que chacun prenne ses responsabilités ».

A noter : des appels ayant été interjetés et la décision du tribunal correctionnel de Vannes « n'étant donc pas définitive », le Procureur de la République s'est opposé à la délivrance du jugement à Géroskopie. C'est dommage.

Catherine MAISONNEUVE